



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour
accomplir certains actes de gestion courante**

**Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Par délibération en date du 6 novembre 2017, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Décisions

- DIV.17.00.D2 du 18 novembre 2017 - Vente de livres, de catalogues et d'objets divers dans les boutiques des musées du centre

- DAG.17.00.D1 du 20 décembre 2017 - Fixation de tarifs concernant les objets promotionnels et autres vendus dans les services municipaux pour l'année 2018.

II - Encaissements d'indemnité de sinistres

- Acceptation d'un chèque de 4 884,90 € de la MAAF correspondant au remboursement des dommages causés à un lampadaire suite à l'accident survenu le 16 octobre 2016 rue de Dole.

- Acceptation d'un chèque de 1 628,30 € de PNAS correspondant au remboursement du solde de l'indemnité suite aux dommages causés à un lampadaire lors de l'accident du 16 octobre 2016 rue de Dole.

- Signature d'un avenant au contrat dommages aux biens de la CAGB pour couvrir la manifestation «Livres dans la Boucle» sans surprime.

- Acceptation d'un chèque de 1 086,86 € d'AVIVA correspondant au remboursement des dommages causés à un poteau feu piétons suite à l'accident survenu le 15 mars 2017 avenue Denfert Rochereau.

- Acceptation d'un chèque de 419,10 € de la MAIF correspondant au remboursement des dommages causés à un panneau de signalisation suite à l'accident survenu le 19 juin 2017 rue de la Basilique.

- Acceptation d'un chèque de 488,82 € des assurances du Crédit Mutuel suite aux dommages causés au véhicule PAR 1297 lors d'un accident de circulation du 2 octobre 2017.

- Acceptation d'un chèque de 3 087,60 € de MMA suite à l'accident de circulation du 24 juin 2017 ayant endommagé le mur de la Crèche des Clairs-Soleils.

- Acceptation d'un chèque de 1 717,07 € d'AXA correspondant au remboursement des dommages causés au flash hors gabarit suite à l'accident de circulation survenu le 8 juillet 2017 rue des Jardins.

- Acceptation d'un chèque de 2 342,06 € d'AVIVA suite à l'accident de circulation du 26 août 2017 ayant endommagé un lampadaire avenue Edgar Faure.

- Acceptation d'un chèque de 1 223,89 € de la MAAF suite à l'accident de circulation du 28 avril 2017 ayant endommagé un panneau rue de Dole.

- Acceptation d'un chèque de 2 365,45 € du Crédit Mutuel suite à l'accident de circulation du 28 mai 2017 ayant endommagé un lampadaire avenue Edgar Faure.

- Acceptation d'un chèque de 1 481,50 € de Protec BTP suite à l'accident de circulation du 4 février 2017 ayant endommagé un jalonnement rue de l'Épitaphe.

III - Contentieux

- **Affaire C. et S. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre de quatre requêtes introduites devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 15 janvier 2018.

Par deux requêtes en référé, les requérants demandent la suspension des deux décisions en date du 4 décembre 2017 par laquelle le Maire a rejeté la demande d'inscription aux services de la restauration scolaire présentée pour leurs deux enfants au titre de l'année scolaire 2017-2018. Ils demandent également d'enjoindre au Maire de Besançon d'inscrire leurs deux enfants à ce service, dans le délai de 15 jours à compter de la notification de l'ordonnance.

Par ordonnance du 2 février 2018, le juge des référés a rejeté ces requêtes.

Par deux requêtes distinctes, les requérants demandent l'annulation des deux décisions du 4 décembre 2017.

- **Affaire P. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre de deux requêtes introduites devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 19 janvier 2018.

Par une requête en référé, le requérant demande la suspension de la décision en date du 12 septembre 2017 par laquelle le Maire a rejeté la demande d'inscription aux services de la restauration scolaire présentée pour son enfant au titre de l'année scolaire 2017-2018. Il demande également d'enjoindre au Maire de Besançon d'inscrire son enfant à ce service, dans le délai de vingt-quatre heures à compter de la notification de l'ordonnance.

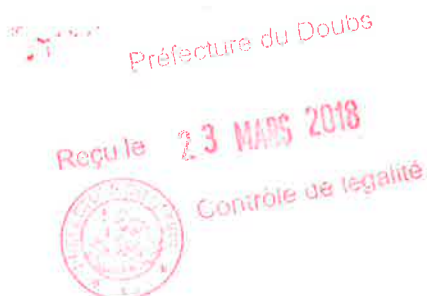
Par ordonnance du 2 février 2018, le juge des référés a rejeté cette requête.

Par une requête distincte, le requérant demande l'annulation de la décision du 12 septembre 2017.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions du Maire dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A handwritten signature in blue ink that reads "Danièle DARD". To the right of the signature is a circular official seal with a central emblem and the words "VILLE DE BESANCON" around the perimeter.

Danièle DARD.